



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 11 janvier 2022

CM 5922/1/21
REV 1

Dossier interinstitutionnel:
2021/0146(COD)

CODEC
UD
UK
WTO
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: codecision.adoption@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.8765

Objet: Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2019/216 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le contingent tarifaire de l'Union pour la viande bovine de haute qualité en provenance du Paraguay

Lancement d'une procédure écrite:

- Adoption de l'acte législatif

= Prolongation du délai jusqu'au 11 janvier 2022, 17 heures (heure de Bruxelles)

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé, le 5 janvier 2022, de recourir à la procédure écrite, les **délégations qui n'ont pas encore notifié leur réponse** sont invitées à indiquer si elles sont d'accord pour adopter le projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2019/216 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le contingent tarifaire de l'Union pour la viande bovine de haute qualité en provenance du Paraguay, dont le texte figure dans le document PE-CONS 75/21.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question.

Les réponses des **délégations qui n'ont pas encore répondu** doivent parvenir au secrétariat général du Conseil par courrier électronique à l'adresse codecision.adoption@consilium.europa.eu au plus tard le **mardi 11 janvier 2022 à 17 heures (heure de Bruxelles)**.
